

Nomination du Coordonnateur de la Politique de Site

Le Président de l'Université des Antilles

Vu	le code de l'Education ;
Vυ	la loi nº 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
Vυ	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 05 juillet 2022 ;
Vυ	la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection
	de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX, Chargé de recherche au Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S), est nommé Coordonnateur de la Politique de Site de l'université des Antilles.

Article 2

Dans le cadre de cette mission, Monsieur Jean-Raphaël GROS-DÉSORMEAUX est chargé de coordonner les activités du consortium PARI. Le directeur délégué à la recherche de l'université des Antilles, assiste administrativement le coordonnateur de la politique de site.

Article 3

Cette nomination prend effet à compter du 1er septembre 2022.

Article 4

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 01 septembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

